

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 22. 07. 2025

DECRET N° 25 - 074 /PR

Portant nomination du Directeur Général de la Direction Générale des Impôts (DGI).

LEPRÉSIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°22-008/AU du 20 juin 2022 modifiant et complétant la loi N°04-006/AU du 10 novembre 2004 portant Statut General des Fonctionnaires de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°23-044/PR du 12 mai 2023 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Impôts ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

Considérant le Procès-verbal d'évaluation pour le recrutement du Directeur Général de la Direction Générale des Impôts (DGI) du 1^{er} juillet 2025 :

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **ATHOUMANI ABDOU MMADI**, Inspecteur des Impôts, est nommé Directeur Général de la Direction Générale des Impôts en remplacement de Monsieur **DJAFFAR AHMED**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani
